

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	UN AN..... 1/2 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

4 Avril — Les élections municipales de Paris, qui doivent avoir lieu à la fin du mois, sont la principale préoccupation politique du moment. Un incident d'une nature délicate, consistant dans l'attribution que se sont faite les conseillers dont le mandat est à la veille d'expirer, d'une proportion considérable de titres irréductibles de l'emprunt municipal récemment émis, complique fâcheusement pour eux leur situation électorale.

5 Avril — Les chefs du parti boulangiste se rendent à Jersey auprès du général Boulanger et en rapportent l'investiture des candidats du parti.

— L'empereur Guillaume publie un nouveau et important rescrit de réforme qui brise l'organisation de la féodalité militaire allemande et rend les grades accessibles à la bourgeoisie en excluant toutefois les israélites.

— Terrible ouragan sur le Pacifique; trente naufragés européens abordent la côte de l'île Mallicolo et sont massacrés par les sauvages.

6 Avril — Le gouvernement a relevé de ses fonctions, sur la côte occi-

dentale d'Afrique, M. Rayol, et l'a remplacé par M. Ballot, assisté du capitaine de frégate Fournier. Le blocus des ports dahoméens est décidé en vue d'empêcher le débarquement des armes et munitions de guerre.

— Emin-Pacha se met au service de l'Allemagne en Afrique, ce qui excite au plus haut degré l'indignation des Anglais.

7 Avril — Congrès d'économie sociale, organisé par l'initiative des ouvriers suisses, à Olten.

8 Avril — Une émeute d'ouvriers sans travail à lieu à Vienne, et prend des proportions formidables. Des magasins sont pillés, des maisons incendiées. Les blessés, tant du côté des émeutiers que de celui de la police, sont nombreux.

9 Avril — Un ouragan épouvantable déchaîné depuis deux jours sur les côtes de la Méditerranée fait des dégâts considérables sur tout le littoral.

A Marseille, la couverture du théâtre Valette s'effondre avec un fracas épouvantable et réduit en poussière tout le mobilier de la salle.

— Incendie considérable faubourg Saint-Honoré, à Paris. Huit victimes et neuf maisons réduites en cendres.

— Vol à Saint-Étienne d'un sac de dépêches, contenant 40,000 fr. de valeurs

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Dimanche dernier, jour de Pâques, la fanfare de Dammartin a fait entendre à quatre heures, sur la place Sainte-Anne, une série de morceaux nouveaux d'une très bonne exécution. La *Polka des masques* et une *Fantaisie de chasse* ont été particulièrement remarqués. A la suite de ce concert, la musique s'est rendue à la fête de Saint-Mard et y a été reçue à bras ouverts.

### ERMENONVILLE

M. Menard, instituteur à Ermenonville, vient de recevoir de M. le Préfet de l'Oise, une récompense pour l'enseignement agricole qu'il donne aux élèves de l'école.

### CLAYE

M. Begois, Juge de paix d'Anet, est nommé à la résidence de Claye, en remplacement de M. Delacour, appelé à Lagny.

### MONTYON

Il est d'usage dans toute société de secours mutuels sérieusement administrée, de se préoccuper, avant tout, du sort des membres les plus nécessiteux et de leur assurer, dans la mesure du possible, des secours pour le moment ou la vieillesse et les infirmités les mettront dans l'impossibilité de travailler.

D'après notre confrère de *l'Indépendant*, il n'en serait pas de même, actuellement, à Montyon, où, paraît-il, un membre du conseil d'administration, d'une position aisée abuserait de

sa situation pour se faire servir une rente annuelle de soixante-dix francs.

Nous espérons que cette société, qui passe pour une des mieux administrées de notre région, ne se déjugera pas par un acte qui pourrait être blâmé, et que le membre en question renoncera de lui-même à ses prétentions avant de s'exposer à une déception fâcheuse, le jour de l'assemblée générale.

### MARCHE DU 10 AVRIL 1890

#### Dammartin

Pain . . . . . 0 fr. 35 le kil  
Beurre. . . . . 3 fr 20 »  
Œufs . . . . . 6 fr. 30 le 100

#### Claye

Pain . . . . . 0 fr. 33 le kil.  
Beurre. . . . . 3 fr 60 »  
Œufs . . . . . 8 fr. 00 le 100

### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL

TANTOT, (Victor-Armand), 46 ans  
debitant au Luat.

Condamnation à 1 franc d'amende  
pour cabaret ouvert après l'heure lé-  
gale.

Condamnation à 1 fr. d'amende pour  
même motif aux sieurs : COMET (Emile)  
LEROUX (Edouard), BOUVIER (Félix),  
RAMET (Jules), MORTIER (Henri), HUR-  
TAUT (Jean).

Dion (Philippe), 50 ans, manouvrier  
à Borest. Condamné à 11 fr. d'amende  
pour contravention à la loi sur l'ins-  
truction primaire.

FLEURY (Achille), 44 ans, manou-  
vrier à Borest. Condamné à 6 fr. d'a-  
mende pour le même motif.

### LE PREMIER AVRIL DU PRÉFET DE POLICE

Nous empruntons à notre Confrère du *Réveil de Coulommiers*, le récit suivant :

M. Lozé dépouillait négligemment son courrier du matin, quand un employé de la préfecture vint lui déclarer qu'un homme était dans la salle d'attente demandant à être reçu immédiatement. On lui avait déclaré que n'ayant pas de lettre d'audience, il lui était impossible d'obtenir une entrevue avec M. le préfet.

Mais l'homme avait insisté, et insistait avec énergie.

— Alors demandez son nom, fit le préfet de police.

L'employé revint au bout de deux minutes, et prononça ce nom.

— Eyraud.

M. Lozé tressauta. Eyraud qui venait se livrer ! L'étrange aventure. Et pourquoi pas ? Gabrielle Bompard n'avait-elle pas agi de la sorte ?

« Faites entrer ! » dit M. Lozé précipitamment ; mais qu'on le surveille bien. Mon Dieu ! pourvu qu'il ne soit pas déjà parti !

Heureusement il n'en était rien.

L'homme entra. Petit, timide, décontenancé.

— Ah ! vous voilà enfin ! dit M. Lozé. Vous n'étiez donc pas en Amérique ! Ah ! vous avez fait couper votre barbe.

— Ma barbe ! en Amérique ? fit l'homme hébété.

— Ah ! continua M. Lozé, vous êtes blond, maintenant, je comprends qu'on ne vous ait pas reconnu.

— J'ai toujours été blond !

— D'où venez-vous ?

— De chez moi, rue de Bondy.

— Rue de Bondy ! Depuis quand ?

— Mais depuis trois ans.

M. Lozé s'aperçut bien vite que cet

homme n'avait rien de commun avec l'assassin de Gouffé.

Ce brave bougeois, qui est comptable, était victime d'une mystification du 1<sup>er</sup> avril. Il avait reçu le matin une lettre avec entête de la Préfecture, l'invitant à se présenter à dix heures et de demander le préfet. Vous n'aurez qu'à donner votre nom à l'huissier et vous serez reçu, disait la lettre.

Une enquête est ouverte dans les bureaux de la Préfecture, pour rechercher l'auteur de cette mystification. Le papier portant l'entête des bureaux on croit que la farce a été commise par quelque employé.

### JEU FUNÈBRE

La *Gazette de Catalogne* raconte qu'il y a quelques jours les ouvriers d'une scierie de Schmelz s'amusaient à simuler une exécution. On avait distribué les rôles du bourreau des aides, du prêtre et du condamné. Ce dernier mit sa tête sur un tronc, qui représentait le billot, et le bourreau armé d'une cognée fit mine de lui trancher la tête. Malheureusement, l'instrument lui ayant échappé des mains, le malheureux qui jouait le rôle du condamné reçut à la nuque une blessure à laquelle il n'a pas tardé à succomber.

### ANTOINE DE CHABANNES COMTE DE DAMMARTIN

#### VI

CHABANNES ET L'ARGENTIER JACQUES-CŒUR

Où reproche à Antoine de Chabannes, d'avoir été, dans un but de vil intérêt et de basse rivalité, l'auteur de la ruine de l'argentier Jacques Cœur dont il convoitait la fortune. On avance même que ce fut pour se soustraire à diverses obligations contractées envers ce dernier que le comte de Dammartin avec plu-

sieurs autres seigneurs de la cour résolurent de perdre l'argentier dans l'estime du roi, en l'accusant fausement de plusieurs crimes qui aboutirent à un procès dont ils poursuivirent l'instruction avec un cynisme révoltant.

Jacques Cœur était fils d'un commerçant de Bourges. « C'était, dit un de ses contemporains, un homme sans lettres, mais d'un esprit infini, très ouvert et très industrieux pour ce qui concernait les affaires. Le premier en France, dans le quinzième siècle, il fit construire et équipa des navires qui transportèrent en Afrique et en Orient, des draps et autres marchandises du royaume. A leur retour, ses navires rapportaient de l'Égypte et du Levant, diverses étoffes de soie et toutes sortes d'épices. Arrivés en France, quelques uns d'entre eux remontaient le Rhône, tandis que d'autres allaient approvisionner la Catalogne et les provinces voisines, disputant ainsi aux Vénitiens, aux Génois et aux Catalans, une branche de trafic qu'ils avaient exploitée jusqu'alors. C'est ainsi qu'il acquit, par ses opérations maritimes, des richesses prodigieuses. »

Les relations commerciales qu'il s'était créées en Orient firent si bien apprécier sa probité et la franchise qu'il apportait dans les affaires, que cette grande réputation lui valut bientôt l'appui des souverains des divers états avec lesquels il s'était mis en rapport et lui assura partout des crédits considérables qui formèrent la base de sa fortune.

Les négociants Italiens qui jusque là avaient eu pour ainsi dire le monopole du commerce de la Méditerranée ne tardèrent pas à voir dans Jacques Cœur un concurrent redoutable ; ils en devinrent fort jaloux et lui tendirent des embûches qui, dans la suite ne furent pas complètement étrangères à ses malheurs.

Ce brillant début avait permis à Jacques Cœur de donner à son entreprise un développement considérable. Trois cents facteurs jouissant d'une réputation méritée le représentaient dans les principaux ports et y jouissaient d'une grande considération. Ses nombreux navires sillonnaient les mers aussi librement que s'ils eussent appartenu au prince le plus puissant et le plus redouté

## AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

LES DAMES RELIGIEUSES AUGUSTINES DE NOTRE-DAME DE MISÉRICORDE, ont l'honneur d'informer les Mères de famille, qu'elles se tiennent à leur disposition, au Pensionnat, pour donner aux jeunes Filles, des leçons particulières de *langue française et étrangères, Dessin, Musique, Piano et autres arts d'agrément.*

Dammartin — Imp. E. LEMARIE

tension considérable en raison de la nouvelle situation qui lui était faite, mais bientôt les seigneurs les plus influents de la cour, qui ne pouvaient lui pardonner ses immenses richesses, se montrèrent jaloux de la confiance que le roi lui accordait et formèrent le projet de le perdre.

(à suivre)

E. L.

### BIBLIOGRAPHIE

#### LIZY-sur-OURCQ

L'honorable Conseiller général du canton de Lizy, M. L. Benoist, notaire honoraire, président de la société d'archéologie de Meaux, officier de l'Instruction publique, vient de publier une

que'ques  
ar à l'his-  
successi-  
i le com-  
ssantes et  
es et de  
ntestable.  
ne de Lizy  
uvre. Ce  
é en une  
ment ins-  
du style  
ontrastent  
esse ordi-  
eur litté-  
qui con-  
au texte,  
hototypi-  
ant les a-  
lèvent le  
liographi-

que.

Dans le chapitre 1<sup>er</sup> consacré aux notions générales, l'auteur cherche à éclaircir tous les détails qui peuvent intéresser le lecteur : Il se demande par exemple si Lizy était régi d'après la coutume de Paris ou par celle de Meaux, et il ajoute: « La question oiseuse aujourd'hui, était d'un sérieux intérêt sous la législation ancienne. Suivant la coutume de Paris l'aîné des fils prenait hors

part, le principal hôtel ou château pour son droit d'aînesse, avec les fossés, basses-cours, jardins et accints, et pour le surplus, les fiefs se partageaient par portions égales entre lui et ses frères et sœurs, excepté qu'en fiefs deux filles ne comptaient qu'autant qu'un fils. Suivant la coutume de Meaux, au contraire, l'aîné des fils prenait, outre son préciput, les deux tiers des fiefs, s'il n'avait qu'un frère ou une sœur, la moitié, s'ils en avait plusieurs. »

Un peu plus loin, le même historien nous apprend dans quelles conditions Lizy, pour échapper à une aggravation de charge fut amené à répudier le titre de ville.

« C'était en 1575 ; le prévôt de Paris, Antoine Duprat, de Nantouillet, « avait mandé aux marchands et échevins de la ville de Lizy-sur-Ourcq, qu'ils eussent incontinent, toutes affaires délaissées, à lever la somme de cent livres tournois à laquelle la ville et faubourgs avait été taxée et cofisée pour sa portion de la solde des 50,000 hommes d'armes à pied à lever sur les villes closes du royaume. Les habitants de Lizy réclamèrent, exposant que Lizy n'était clos ni fermé de murailles ni fossés, qu'il n'était qu'un village champêtre exposé aux gens de guerre, de cheval et de pied, alors en grande pauvreté, n'ayant aucuns deniers patrimoniaux ni octroi, grandement foulé et empêché de fournir les tailles, ne jouissant pas d'ailleurs des privilèges accordés aux villes. Par lettres-patentes du 22 mars 1576, Henri III renvoya la réclamation aux généraux de ses finances ; ceux-ci la transmirent aux élus de Meaux pour information ; le 22 octobre suivant, furent par eux entendus trois témoins qui déposèrent que Lizy était communément appelé bourg ou village, n'avait ni mu-

seigneurs autres seigneurs de la cour résolurent de perdre l'argentier dans l'estime du roi, en l'accusant fausement de plusieurs crimes qui aboutirent à un procès dont ils poursuivirent l'instruction avec un cynisme révoltant.

Jacques Cœur était fils d'un commerçant de Bourges. « C'était, dit un de ses contemporains, un homme sans lettres, mais d'un esprit infini, très ouvert et très industrieux pour ce qui concernait les affaires. Le premier en France, dans le quinzième siècle, il fit construire et équiper des navires qui transportèrent en Afrique et en Orient, des draps et autres marchandises du royaume. A leur retour, ses navires rapportaient de l'Égypte et du Levant, diverses étoffes de soie et toutes sortes d'épices. Arrivés en France, quelques uns d'entre eux remontaient le Rhône, tandis que d'autres allaient approvisionner la Catalogne et les provinces voisines, disputant ainsi aux Vénitiens, aux Génois et aux Catalans, une branche de trafic qu'ils avaient exploitée jusqu'alors. C'est ainsi qu'il acquit, par ses opérations maritimes, des richesses prodigieuses. »

Les relations commerciales qu'il s'était créées en Orient firent si bien apprécier sa probité et la franchise qu'il apportait dans les affaires, que cette grande réputation lui valut bientôt l'appui des souverains des divers états avec lesquels il s'était mis en rapport et lui assura partout des crédits considérables qui formèrent la base de sa fortune.

Les négociants Italiens qui jusque là avaient eu pour ainsi dire le monopole du commerce de la Méditerranée ne tardèrent pas à voir dans Jacques Cœur un concurrent redoutable ; ils en devinrent fort jaloux et lui tendirent des embûches qui, dans la suite ne furent pas complètement étrangères à ses malheurs.

Ce brillant début avait permis à Jacques Cœur de donner à son entreprise un développement considérable. Trois cents facteurs jouissant d'une réputation méritée le représentaient dans les principaux ports et y jouissaient d'une grande considération. Ses nombreux navires sillonnaient les mers aussi librement que s'ils eussent appartenu au prince le plus puissant et le plus redouté.

Après avoir fait de Montpellier le centre de ses opérations, Jacques Cœur dont la fortune était déjà immense fonda dans cette ville un magnifique établissement pour son commerce et fit élever à grands frais dans sa ville natale, sa maison d'habitation, dans laquelle il déploya tout ce que l'art Italien lui avait fourni de plus riche et de plus parfait.

Charles VII qui avait apprécié les grandes qualités de Jacques Cœur et les avantages qu'il pouvait tirer de sa brillante situation, lui donna la charge de Maître des monnaies de Bourges, et lui accorda ensuite celle de Paris (1436) où il obtint le titre modeste d'argentier du roi, la direction des finances du royaume et reçut à titre de récompense en 1440, des lettres d'anoblissement.

Une nouvelle source de richesses lui fut fournie par l'exploitation de plusieurs mines importantes que le roi lui céda ; son commerce prit également une extension considérable en raison de la nouvelle situation qui lui était faite, mais bientôt les seigneurs les plus influents de la cour, qui ne pouvaient lui pardonner ses immenses richesses, se montrèrent jaloux de la confiance que le roi lui accordait et formèrent le projet de le perdre.

(à suivre)

E. L.

#### BIBLIOGRAPHIE

### LIZY-SUR-OURCQ

L'honorable Conseiller général du canton de Lizy, M. L. Benoist, notaire honoraire, président de la société d'archéologie de Meaux, officier de l'Instruction publique, vient de publier une importante et remarquable étude historique sur Lizy.

M. L. Benoist, qui depuis quelques années s'est adonné avec ardeur à l'histoire de son canton, a publié successivement, sur les communes qui le composent, des notices fort intéressantes et surtout remplies de recherches et de documents d'une valeur incontestable.

Son ouvrage sur la commune de Lizy couronne dignement son œuvre. Ce travail consciencieux est divisé en une quinzaine de chapitres également instructifs et qui, par la vigueur du style et l'enchaînement des faits, contrastent heureusement avec la sécheresse ordinaire des études de ce genre.

Indépendamment de sa valeur littéraire et historique, ce volume qui contient 265 pages d'un très beau texte, renferme plusieurs planches phototypiques qui en augmentent d'autant les avantages extérieurs et en relèvent le mérite au point de vue bibliographique.

Dans le chapitre 1<sup>er</sup> consacré aux notions générales, l'auteur cherche à éclaircir tous les détails qui peuvent intéresser le lecteur : Il se demande par exemple si Lizy était régi d'après la coutume de Paris ou par celle de Meaux, et il ajoute : « La question oiseuse aujourd'hui, était d'un sérieux intérêt sous la législation ancienne. Suivant la coutume de Paris l'aîné des fils prenait hors

part, le principal hôtel ou château pour son droit d'aînesse, avec les fossés, basses-cours, jardins et accints, et pour le surplus, les fiefs se partageaient par portions égales entre lui et ses frères et sœurs, excepté qu'en fiefs deux filles ne comptaient qu'autant qu'un fils. Suivant la coutume de Meaux, au contraire, l'aîné des fils prenait, outre son préciput, les deux tiers des fiefs, s'il n'avait qu'un frère ou une sœur, la moitié, s'ils en avait plusieurs. »

Un peu plus loin, le même historien nous apprend dans quelles conditions Lizy, pour échapper à une aggravation de charge fut amené à répudier le titre de ville.

« C'était en 1575 ; le prévôt de Paris, Antoine Duprat, de Nantouillet, « avait mandé aux marchands et échevins de la ville de Lizy-sur-Ourcq, qu'ils eussent incontinent, toutes affaires délaissées, à lever la somme de cent livres tournois à laquelle la ville et faubourgs avait été taxée et cotisée pour sa portion de la solde des 50,000 hommes d'armes à pied à lever sur les villes closes du royaume. Les habitants de Lizy réclamèrent, exposant que Lizy n'était clos ni fermé de murailles ni fossés, qu'il n'était qu'un village champêtre exposé aux gens de guerre, de cheval et de pied, alors en grande pauvreté, n'ayant aucuns deniers patrimoniaux ni octroi, grandement foullé et empêché de fournir les tailles, ne jouissant pas d'ailleurs des privilèges accordés aux villes. Par lettres-patentes du 22 mars 1576, Henri III renvoya la réclamation aux généraux de ses finances ; ceux-ci la transmirent aux élus de Meaux pour information ; le 22 octobre suivant, furent par eux entendus trois témoins qui déposèrent que Lizy était communément appelé bourg ou village, n'avait ni mu-

railles ni fossés, mais seulement, depuis trois ans environ, des chaînes à l'entrée extérieure des rues pour éviter les incursions des gens de guerre. Après avis conforme du tribunal de l'élection et des généraux des finances, un arrêt de la prévôté de Paris déchargea Lizy des cent livres tournois ».

Dans le chapitre qui concerne la seigneurie, l'exposé des droits et des charges est fait avec une clarté et une abondance d'intéressants détails qui témoignent, de la part de l'auteur, d'une connaissance approfondie de toutes ces questions de droit féodal.

On comprendra que le format exigü de notre feuille ne nous permet pas de faire une étude complète de cet ouvrage qu'il faudrait du reste, analyser très longuement; nous nous contenterons donc en terminant, de dire que les pages qui traitent des établissements de bienfaisance et de prévoyance, des écoles, de l'église et des biens ecclésiastiques représentent une somme de recherches et de travail considérables; que l'article consacré à la Révolution est un récit aussi impartial qu'intéressant des faits qui se sont produits à Lizy pendant cette période.

« Si la fin de cette époque a été ternie par de sanglants excès qu'une admirable énergie patriotique et les succès militaires ne suffisaient pas à excuser, l'aurore de ces jours avait resplendi, sous l'Assemblée Constituante, d'un éclat incomparable, et dès lors les principes d'égalité et de liberté qui forment la base de notre état social nous ont été assurés à jamais. »

E. LEMARIÉ.

### COMBAT D'UNE VIPÈRE ET D'UN HÉRISSEON

Un garde forestier a été témoin

d'un trait de mœurs d'animaux dont la relation est intéressante à connaître

Tout le monde sait que le hérisson est l'ennemi juré des reptiles en général et des vipères en particulier, mais peu d'entre eux, sans aucun doute, connaissent la manière dont il s'y prend pour se procurer un gibier récalcitrant comme la vipère et pour s'en faire un excellent plat de saison.

Le garde était en tournée dans des bois malheureusement infectés de vipères; il en voyait une énorme endormie au soleil et il s'apprêtait à la couper en deux d'un coup de fusil, quand il vit un hérisson se glisser prudemment sur la mousse et s'approcher sans bruit du reptile. Il assista alors à un singulier spectacle.

Dès que le hérisson est à portée de sa proie il la saisit par la queue avec les dents et, plus rapide que la pensée il se roule en boule. La vipère réveillée par la douleur se retourne aperçoit son ennemi et lui lance un terrible coup de pioche. Le hérisson ne bronche pas.

La vipère affolée le traîne, le roule, elle se débat, siffle et se tord dans d'affreuses convulsions. Au bout de cinq minutes elle est en sang, sa gueule n'est qu'une plaie, elle tombe épuisée sur le sol; encore quelques soubresauts puis les dernières convulsions de l'agonie et elle expire. Quand le hérisson l'a bien sentie morte, il la lâche et se déroule tranquillement. Sans doute, il allait se mettre à table séance tenante et dévorer sa proie, mais la vue du garde qui s'était approché pendant la lutte lui fit peur et il se repelotonna de nouveau, jusqu'à ce que l'indiscret eût disparu sous le bois. Le hérisson n'avait donc pas tué la vipère, mais il l'avait très bien obligée à se tuer sur ses piquants.



## NOTICE HISTORIQUE

Famille de Saint-Maard, Saint-Mard,  
Saint-Mars & Saint-Marc.

(NORMANDIE ET ÎLE-DE-FRANCE)

(Suite)

Lancelot de Saint-Marc ou de Saint-Mard, chevalier, descendant d'Eudes, fit partie de la première croisade commencée sous le pontificat d'Urbain II. (1)

Gilbert de Saint-Maart, chevalier, rendit hommage au comte de Champagne et de Brie, vers 1172, pour la seigneurie de Saint-Mard, relevant de la châtellenie de Meaux. (2)

Ménétrier de Saint-Mard, chevalier, possédait des fiefs et droits seigneuriaux à Montlognon, (3) ainsi qu'il résulte d'une notification au mois d'octobre 1213, par l'évêque Geoffroi, de la vente faite au chapitre de Senlis par le dit Ménétrier de Saint-Mard, du consentement de sa femme Marie, de tout ce qu'il avait à Montlognon, c'est-à-dire le quart de la voirie, le surcens sur le four et celui en blé et avoine, un hôte, 12 arpents de terre, ce qu'il avait en un pré appelé la corvée, la justice et droit de danger. Cette vente fut confirmée par Pierre Budin, seigneur du fonds, Gilles, oncle du vendeur, chevalier, et Thibaud Lemaréchal, chevalier. (Meaux Octobre 1213) (4)

A cette époque, (1213-1216) Geoffroi et Gérard de Saint-Marc possédaient des fiefs en Angleterre. (5)

En mars 1229, Guillaume de Saint-Mard, chevalier fit donation en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille, de son droit de dime sur Saint-Mard. (6)

Regnaut de Saint-Marc, chevalier, son parent, démembra le fief qu'il tenait de

l'abbaye de Saint-Denis au Tremblay le vendredi après Pâques, au mois d'avril 1230. (6)

Manassé de Saint-Mard, chevalier, est mentionné dans un acte du mois de Mai 1251. C'est un engagement par le chapitre de Senlis, de payer à la chapelle N. D. de la Pierre, une rente annuelle de deux muids de grains, les deux tiers de blé et le troisième avoine mesure de Dammartin, sur la dime champart d'Eve et d'Ermenonville, (7) achetée par le chapitre, du dit chevalier Manassé de Saint-Mard et ses co-propriétaires, à l'aide de 120 livres données par l'évêque Adam, pour être employées à la dotation de la dite chapelle. (mars 1251, parch).

(1) — La noblesse de France aux croisades par P. Roger. — Paris 1845.

(2) — Le livre des Vassaux des comtes de Champagne et de Brie par A. Longnon, p. 52.

(3) — Canton de Nanteuil-le-Haudoin, arrt. de Senlis.

(4) — Inventaire des Archives de l'Oise p. 45 série G — chapitre de Senlis.

(5) — Rotuli litterarum patentium in Turri p. 96 108.

(6) — Mémoire sur les recueils de jugements rendus par l'Echiquier de Normandie etc. par M. L. Delisle. (mém. de l'Académie des Inscri. et belles lettres, T. XXIV 2<sup>e</sup> partie. MDCCCLXI.

(7) — Eve et Ermenonville, Canton de Nanteuil-le-Haudoin (Oise).

(8) — Inv. sommaires des archives de l'Oise, série G. 2063. chapitre de Senlis.

(à suivre) S. M



Les enfants terribles.

Toto à une dame qui vient voir sa maman.

— Madame, faites-moi voir votre langue.

— Eh pourquoi petit curieux?

— C'est que maman a dit comme ça . . . que vous aviez une langue de vipère. . . et je voudrais voir comment c'est fait.

## GLACE A BON MARCHÉ

Tous les visiteurs de l'Exposition Universelle ont pu apprécier les admirables machines à fabriquer la Glace.

Après bien des recherches, je suis parvenu à réduire ces modèles afin de les mettre à la portée de toutes les bourses, appareils qui produisent des résultats identiques et que la glace en blocs très durs ne revient pas à plus de 5 centimes le kilog.

### Prix des Appareils

N° 1	produisant 500 gr. de glace	20 fr.
2	— 2 kil.	— 30 »
3	— 5 —	— 50 »
4	— 10 —	— 100 »
5	— 25 —	— 200 »

Produit spécial d'une durée illimitée  
3 francs le kilog.

Envoi en gare la plus rapprochée, contre un mandat-poste adressé à

POUJOLAT, 33 rue d'Avron (Paris)

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX  
DE DÉMOLITIONS

**Armand MALLET**

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, (S-&-M).

Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées  
Parquets chêne et sapin,  
Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux  
en grès et autres etc.

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES  
SONT VENDUS A TRÈS BON MARCHÉ

## LA NOUVEAUTÉ

Grand Journal — MODES Parisien

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

C'est le journal le plus complet et le moins cher qui paraisse. Chaque numéro contient douze pages de texte et de gravures concernant les nouveautés en fait de robes, manteaux, lingerie, costumes d'enfants, ouvrages de dames, etc il donne les toilettes les plus intéressantes des nouvelles pièces de théâtres, des grands mariages et des fêtes mondaines. Les feuilletons sont écrits par les auteurs les plus connus du public, et peuvent être mis sans crainte entre les mains des jeunes filles.

### CONDITIONS D'ABONNEMENTS

PREMIÈRE ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires. — Un an, 6 fr. — six mois, 3 fr.

DEUXIÈME ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, 12 gravures coloriées, ou bien 12 patrons découpés. — Un an, 9 fr. six mois, 5 fr.

TROISIÈME ÉDITION — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, — 24 gravures coloriées ou 24 patrons découpés. — En France et à l'Étranger : Un an, 12 fr. — six mois 6 fr. 50.

QUATRIÈME ÉDITION. — Comprenant 24 journaux de 12 pages avec de nombreuses gravures noires, 24 gravures coloriées et 24 patrons découpés; cette édition est la plus complète et la plus avantageuse. — Un an, 15 fr. — six mois, 8 fr.

Envoi franco d'un numéro simple contre 25 cent. et d'un spécimen complet contre 50 centimes en timbres.

## SOUSCRIPTION NATIONALE

### VOYAGES MERVEILLEUX

l'Exposition Universelle  
de 1889.

Un beau volume grand format, orné  
de 150 gravures, par G. LENOTRE.  
Prix : 1 fr. 50 c.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.